



Rentrer en france pour etre prés de ma fille

Par **hiba**, le **27/01/2010** à **23:27**

Bonjour, Etant marié avec une résidente en France, j'étais contraint de rentrer en Algérie pour faire le regroupement familial malgré que ma femme a accouché d'une fille. En attendant la finalisation de tous les papiers, ma femme a demandé le divorce, dont l'affaire est en cours. Maintenant, ce que je vous demande si vous permettez, est-ce que j'ai un droit de rentrer en France et me régulariser par rapport à ma fille ?

Si vous avez des conseils à me donner, ça me fera énormément plaisir en vous remerciant à l'avance.

Par **chris_Idv**, le **28/01/2010** à **21:34**

Bonjour,

Aviez-vous déjà un titre de séjour valable en France avant votre départ pour l'Algérie ?

Votre femme a-t-elle stipulé sur l'acte de naissance que vous êtes le père de l'enfant ?

Salutations,

Par **hiba**, le **28/01/2010** à **21:59**

bonsoir, je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre, lorsque j'étais en France j'étais sans papier mais on s'est mariés à la mairie et lorsque ma fille est née on l'a déclarée et

elle porte mon nom , on étai une vrai famille , je suis retourné en algerie en toute confiance on croyant que je v'ai revenire auprès de famille au bout de six mois ,j'espère que vous allez m'aider afin de retrouver ma fille ,.merci.